

N°39/12 – 24 février 2014

## **Subvention au Centre Communal d'Action Sociale : avance 2014**

**Le rapporteur,**

➡ La commission « vie associative », qui s'est réunie le 5 février dernier, propose le versement d'un acompte de 60 000 €, au centre communal d'action sociale.

Ce montant, sera déduit de la subvention attribuée au titre de l'exercice 2014.

**Considérant** que les crédits nécessaires ont été inscrits à l'article 657362 du budget primitif de la commune ;

**le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**DÉCIDE :**

d'allouer une première subvention au centre communal d'action sociale, pour un montant de 60 000 € ;

**AUTORISE :**

le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

**VOTE : à l'unanimité**